



Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal  
Séance ordinaire du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011 à 19 h

Président de Séance  
Damien MOREL, Maire

Secrétaire de Séance  
Monique DEVISSCHER, Conseillère Municipale

	Membres élus	
<b>Présents</b>	Monsieur Damien Morel, maire Monsieur Jean-Luc Anselme, 1 <sup>er</sup> maire adjoint Monsieur Olivier Everaere, Maire Adjoint Madame Karine Dehont-Bédague, Maire Adjointe Mademoiselle Sandrine Derudder, conseillère municipale Madame Monique Devisscher, conseillère municipale	Monsieur Francis Flajolet, conseiller municipal Monsieur Casimir Letellier, conseiller municipal Monsieur Patrick Prévost, conseiller municipal Monsieur Claude Schieptes, conseiller municipal Madame Christine Tavernier, conseillère municipale Madame Delphine Lavisse, conseillère municipale
<b>Excusés</b>	Madame Marie-Paule Cornuau, conseillère municipale, donne pouvoir à Madame Karine Dehont-Bédague Monsieur Marc Legrand, Conseiller Municipal	
<b>Absents</b>	Madame Aurélie Heden, conseillère municipale	

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Monique DEVISSCHER, volontaire, est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

2. Lecture des décisions du Maire

Monsieur le Maire fait lecture des décisions n° 2011-01 (signature du marché public pour les travaux de l'église) et 2011-02 (signature du marché public pour les travaux de voirie au chemin du crève-cœur) prises par délégation dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales (article 2122-22)

3. Approbation du Procès verbal de la séance du 26 septembre 2011

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Délibération n° 2011-42 - Travaux sacristie église - plan de financement

Rapporteur: Monsieur Damien MOREL

- Vu le plan de financement global sur le projet de restauration de l'église, considérant qu'il convient d'adopter un plan de financement dédié pour la rénovation de la sacristie de l'église Saint-Bernard de Clairmarais.

- Vu l'avis favorable de la Commission Générale de ce jour,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter le projet le plan de financement suivant :

<b>ORGANISME</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant HT</b>
Conseil Général 62	24.47 %	20 000 €
Communauté d'Agglomération de Saint-Omer	40.67 %	33 234 €
Ministère de l'Intérieur (via réserve parlementaire de Madame le Sénateur)	12.24 %	10 000 €
Commune	22.62 %	18 483 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>100,00%</b>	<b>81 717 €</b>

- AUTORISE Monsieur le Maire ou le Maire adjoint délégué à :
  - o solliciter l'aide financière du Conseil Général au titre du Programme d'Equipement Rural
  - o demander la permission de démarrer les travaux

#### 5. Délibération n° 2011- 43 - Travaux salle des fêtes - plan de financement

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

- Vu la délibération 2011-21 du 14 avril 2011 autorisant le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre sur le projet d'aménagement et de mise en conformité de la salle des fêtes
- Considérant qu'il convient d'adopter un plan de financement prévisionnel afin d'effectuer les différentes demandes de subvention auprès des organismes potentiellement financeurs.
- Vu l'avis favorable de la Commission Générale de ce jour,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

<b>ORGANISME</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant HT</b>
Caisse d'Allocation Familiale du Pas-de-Calais	10,00 %	20 000 €
Conseil général du Pas-de-Calais	10,00 %	20 000 €
Ministère de l'Intérieur (via réserve parlementaire)	20,00 %	40 000 €
Etat DETR	30,00 %	60 000 €
Commune	30,00 %	60 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>100,00 %</b>	<b>200 000 €</b>

- AUTORISE Monsieur le Maire ou le Maire adjoint délégué aux travaux à :
  - o solliciter les aides financières précitées auprès :
    - du Conseil Général au titre du Programme d'Equipement Rural
    - de l'Etat au titre de la DETR
    - du Ministère de l'Intérieur via la réserve parlementaire
    - de la Caisse d'Allocation Familiale du Pas-de-Calais
  - o demander la permission de démarrer les travaux

- o d'inscrire les dépenses associées au budget 2012 section investissement
6. Délibération n° 2011- 44 - Taxe de séjour forfaitaire - Révision abattement

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

- Vu la réglementation relative aux taxes de séjours, et notamment la circulaire préfectorale du 17 novembre 2003, et la réglementation reprise dans la délibération n° 2008-0008
- Vu la délibération 2009-0020 fixant les modalités d'application de la taxe de séjour forfaitaire et le taux d'abattement facultatif à 82%
- Vu l'avis favorable de la Commission Générale de ce jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer l'abattement facultatif à 65 % à compter du premier juin 2012

7. Délibération n° 2011- 45 - Sortie matériel communal non utile

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

- Considérant que suite à la vente du matériel dont elle ne se servait plus certains éléments n'avaient pu trouver d'acquéreur,
- Considérant que le don à une association communale pour revente dans le cadre de la brocante est envisageable
- Vu l'avis favorable de la Commission Générale de ce jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- de sortir de son patrimoine le matériel suivant :

OBJET	NOMBRE
hachette "Rever"	1
petit serre joint	2
grand serre joint	2
batte plate	1
marteau	2
jeu de 7 clés à pan	1
jeu de 8 cochets "S"	1
niveau à bulle 60 cm	1
dessous de plat	2
scie à bûches	1
scie à onglet	1
décamètre	1
équerre de maçon 80 cm	1
croissant avec manche	1

pic	1
carabine	1
cadre photo moyen	4
cadre photo petit	3
malette	1
imprimante HP PSC 1610	1
lampe à sel	4
bougeoir à sel	3
ordinateur portable "fujitsu"	1
plastifieuse "exil"	1
broyeur de papier	1
grande coupe	3
petite coupe	2
tablier de jardin	1
dvd "les marmottes"	1
pot de fleurs "suspension"	2
Appareil photo numérique	1

- d'en faire don à l'association Détente et Amitié

#### 8. Délibération n° 2011- 46 - Budget - décision modificative

Rapporteur: Monsieur Damien MOREL

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- Vu le budget de la commune,
- Vu l'avis favorable de la Commission Générale de ce jour,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2011 :

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 020, article 020 : dépenses imprévues - 2 000 €

Chapitre 20, article 2033 : frais d'insertion + 2 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

autorise la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 020, article 020 : dépenses imprévues - 2 000 €

Chapitre 20, article 2033 : frais d'insertion + 2 000 €

#### 9. Questions diverses

- Travaux de voiries (par Baude Billet TP, entreprise retenue) :
  - > crève-cœur : les travaux sont terminés
  - > nids de poule : les travaux sont prévus pour la première quinzaine de décembre
  - > aire de retournement au schoubrouck : les travaux sont en cours

> sécurisation des trottoirs et évacuation des eaux pluviales : les travaux sont prévus pour la première quinzaine de décembre

> nouvelle aire de stockage des poubelles (route d'Arques) : nous sommes en attente d'un devis, avec prise en charge technique et/ou financière d'une partie par le Conseil Général via la Maison du Département Infrastructures.

- Travaux de l'église :

Ils ont commencé depuis le 15/11. L'église est fermée officiellement du 05/12/11 au 01/05/12 minimum.

- Statue de Ste Thérèse :

Elle a été détériorée et est en mauvais état. Madame Karine Dehondt-Bédague demande si on peut faire quelque chose pour la réparer compte tenu de son histoire. Située sur une parcelle privée appartenant à la famille CANLER, Monsieur le Maire dit qu'il va faire un courrier aux propriétaires des lieux pour envisager une solution.

- Marché de Noël :

Il aura lieu dans la cour de la mairie et les bâtiments municipaux le 11/12/11

- Spectacle de Noël :

Il aura lieu le 17/12/11 à la salle des fêtes

- Cession Rue noire à la Sté Bonduelle :

Monsieur le Maire a signé l'acte de vente cette semaine.

Monsieur Morel clôt la séance à 19h40.